



**AVIS D’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/009
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 18/091 en date du 11 avril 2018 a délivré une Autorisation d’Occupation Temporaire à la Société ENEDIS, dont le siège social est situé Tour Enedis, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex portant sur les dépendances suivantes :

- Lignes aériennes et souterraines de haute (HTA) et de basse tension (BT) : 363 200 m

	Longueur (géographique)	kM	Total
HTA	Souterrain	310,5	363,2
	Aérien	1,6	
BT	Souterrain	41,1	
	Aérien	10,0	

- Poteaux ou pylônes : 263 unités
 - HTA : 1 poteau ou pylône tous les 80 m en moyenne, soit 51 unités
 - BT : 1 poteau ou pylône tous les 50 m en moyenne, soit 212 unités
- Postes de distribution : 149 unités avec 7,10 m² d’emprise au sol par poste en moyenne

La délivrance de cette Autorisation d’Occupation Temporaire n’a pas été précédée d’une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l’article L.2122-1-3, 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ENEDIS, en tant que concessionnaire obligé des communes, étant la seule en droit d’occuper le domaine public du GPMH

La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de quinze (15) ans, soit jusqu’au 31 décembre 2032.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **15/03/2019**